

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CALCE

Mercredi 15 Avril 2026

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le

17 AVR. 2026



ID : 066-216600304-20260415-15042026_15-DE

L'an deux mille vingt-six le quinze avril à 18 heures 00 les membres du Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqués, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales.

Étaient présents Bruno VALIENTE, Claire OUSTAILLER, Patrice BRANDELET, Giuditta MARCO, Mireille RULLAUD, Jean-Luc MATHE, Huguette BENEGIS, Fabrice LAVALLARD, Alexandra DEFFONTIS, Guillaume VIDAL, Daniel SENIE.

Absent : aucun

Secrétaire de séance : Mireille RULLAUD

Date de convocation du conseil municipal le 10.04.2026

Nombre de conseillers afférents au conseil municipal : 11

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents ou représentés ayant délibérés : 11

Délibération n° 15 15042026_15

Objet : Election du représentant et son suppléant aux assemblées de la SPL Perpignan Méditerranée.

Monsieur le Maire rappelle que la commune est actionnaire de la SPL Perpignan Méditerranée,

Il convient de nommer le représentant de la commune aux assemblées de la SPL Perpignan Méditerranée ainsi que son suppléant suite aux élections municipales du 20.03.2026.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et plus particulièrement l'article L.1524-5.

Le Conseil Municipal procède à l'élection du représentant de la commune à la SPL Perpignan Méditerranée suivant les dispositions légales en vigueur.

Sont portés candidats : Mr Bruno VALIENTE membre titulaire et Mme Claire OUSTAILLER, membre suppléant.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la désignation des représentants aux assemblées des sociétés publiques doit être votée à bulletin secret, sauf si le conseil décide à l'unanimité de ne pas y recourir.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décide de désigner les membres de la commune aux assemblées de SPL à mains levées.

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6 voix

Résultat :

* Monsieur Bruno VALIENTE a obtenu : 11 voix

* Mme Claire OUSTAILLER a obtenu : 11 voix

Monsieur Bruno VALIENTE est élu représentant titulaire de la commune auprès de la SPL Perpignan Méditerranée.

Madame Claire OUSTAILLER est désignée suppléante.



Le Maire

Bruno VALIENTE